



---

## *Les news de l'ALSH !*

---

Ca y est l'école a repris. Le calme et la plénitude des vacances ont laissé place au rythme soutenu du mois de septembre, entre l'école et les activités extrascolaires qui recommencent.

Nous vous rappelons que nous ne pouvons accueillir votre enfant à l'ALSH les mercredis des semaines scolaires que si vous l'avez préalablement inscrit auprès du directeur de l'accueil. Pour cela, vous devez avoir rempli 3 documents : Fiche de renseignements, fiche sanitaire et coupon d'acceptation du règlement intérieur. Vous devez ensuite remplir le bulletin d'inscription (disponible sur le site) joint au programme des mercredis et transmettre le tout au directeur de l'ALSH.

Le programme des vacances d'Automne sera disponible 3 semaines avant le début des vacances scolaires.

Les fiches de renseignements et sanitaire ainsi que le coupon d'acceptation du règlement intérieur sont à refaire désormais tous les ans.